

À
Monsieur NEUVIALE,
Directeur Académique des services
de l'Education Nationale,

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale,

Lors de l'année scolaire 2018-2019, votre prédécesseur, monsieur Hubac, avait décidé d'un redécoupage des circonscriptions ainsi que d'un redéploiement des postes RASED. Le but de ce redéploiement était de rééquilibrer les RASED en réimplantant des postes là où il n'y en avait plus.

Lors de rencontres le 1er mars puis le 1er avril, nous avons attiré son attention sur le fait que ce redéploiement risquait, à moyens constants, de ne régler aucun problème et d'en engendrer de nouveaux.

Un premier bilan réalisé par les membres des RASED de notre département réunis en collectif fait état de difficultés nouvelles ou persistantes pour les équipes sur le terrain qui se trouvent dans l'impossibilité d'assurer pleinement leurs missions auprès des élèves, de leurs familles et des enseignants.

Quelques chiffres :

- 4 psychologues de l'Éducation Nationale seules sur leurs secteurs
- 6 postes de maîtres spécialisés à dominante pédagogique (ADP) non pourvus
- 1 poste de maître spécialisé à dominante relationnelle (ADR) non pourvu
- 17 psychologues ne peuvent travailler avec une équipe complète (ADP et ADR) sur leur secteur
- 14 maîtres spécialisés doivent travailler avec 2 ou 3 psychologues
- 7 postes pourvus à titre provisoire

La réalité du terrain

Les conditions de travail des psychologues et des enseignants spécialisés des RASED se dégradent (nombreux RASED incomplets, augmentation des demandes et des dossiers à gérer), ce qui augmente la surcharge de travail des psychologues en particulier. Les moyens en maîtres spécialisés sont bien insuffisants au regard du nombre d'enfants en difficulté. C'est ainsi qu'un nombre croissant d'élèves à besoins éducatifs particuliers ne peut plus bénéficier des aides auxquelles ils ont droit.

Le manque d'enseignants spécialisés ADP et/ou ADR dans un secteur aggrave les situations des élèves qui, pour certains, basculent dans le champ du handicap. Un suivi régulier et précoce aurait permis de prévenir la difficulté. A titre d'exemple, une régulation des conduites émotionnelles et comportementales dans le cadre d'une aide à dominante relationnelle évite à

moyen terme l'installation d'un trouble pathologique du comportement et de la conduite et le recours à la médicalisation. Ces situations deviennent chronophages, s'enkystent, génèrent de la souffrance chez l'enfant et sa famille et mettent à mal l'ensemble des acteurs de l'institution.

Cette dégradation des conditions de prise en charge est renforcée par le manque flagrant de personnels partenaires : assistants sociaux (sectorisation), orthophonistes, CMP, etc, sans oublier les médecins scolaires. Les listes d'attente CMP, orthophonistes, IME sont en général d'au moins deux ans pour tous.

Avec le redécoupage des circonscriptions, certains RASED ont des secteurs agrandis-(avec plus de 1600 élèves, jusque 1800 selon les endroits), avec plus d'élèves, plus d'écoles, plus de demandes d'aide, des enveloppes kilométriques bien insuffisantes...

Consécutivement au redéploiement et aux suppressions de postes sur plusieurs secteurs, des maîtres spécialisés ADP et ADR sont contraints de répondre aux demandes d'aide de deux antennes RASED, leur temps de travail sur une antenne étant divisé par deux comparé à l'année 2018-2019 avec au moins les mêmes besoins.

Que comptez-vous faire pour pourvoir les postes d'enseignants spécialisés restés vacants cette année ?

Comment comptez-vous répondre aux besoins en maîtres spécialisés sur les secteurs qui en manquent ?

Souffrance des personnels

Vous n'êtes pas sans connaître les difficultés auxquelles font face les directeurs et équipes enseignantes sur le terrain ni la souffrance qu'elles engendrent. Au quotidien, les psychologues scolaires et enseignants spécialisés des RASED les épaulent et désamorcent de multiples situations de crise, tentent d'accompagner les familles en souffrance et en attente de tout (suivis, affectations). Cette mission de soutien aux équipes et aux familles nous est de plus en plus difficile à assurer compte-tenu des effectifs. Cette situation engendre une véritable souffrance chez les personnels des RASED qui font face aux difficultés sans être en mesure d'y répondre de façon correcte. Bon nombre d'écoles se sentent abandonnées.

L'impossible mise en œuvre de la prévention en maternelle

Nous sommes tous convaincus de l'importance de l'école maternelle, première priorité donnée par le ministre dans la circulaire de rentrée du 28/05/2019. Si nous voulons faire baisser le nombre d'élèves en difficulté persistante, il est indispensable d'assurer une réelle prévention dès le plus jeune âge. Or, il nous est presque impossible de répondre à ce besoin. Faute de prévention et de prise en charge précoce, de nombreux enfants se retrouvent dans le champ du handicap.

Départs en formation indispensables

Nous souhaitons également vous alerter sur la nécessité d'envoyer des enseignants spécialisés en formation et de créer des postes de psychologues pour l'année scolaire 2020-2021. Sept postes sont pourvus cette année à titre provisoire dont 4 personnes en formation. Au moins deux départs en retraite sont prévus parmi les maîtres spécialisés à dominante relationnelle à la fin

de cette année scolaire. Comment envisagez-vous de répondre à ces besoins pour la prochaine rentrée ?

Changement d'option : où sont les engagements ?

Lors de la réunion du 1er mars, l'IEN ASH s'était engagée sur le fait que les collègues spécialisés souhaitant demander un poste d'une autre option puissent bénéficier de manière automatique du module de professionnalisation de 52 heures du CAPPEI. Compte-tenu de cette proposition, deux collègues ont demandé et obtenu (à titre provisoire) un de ces postes mais ont eu la surprise d'apprendre qu'ils ne pourraient effectuer ce module de professionnalisation au cours de cette année scolaire. Que comptez-vous proposer à chacune de nos collègues concernées ?

Nos demandes :

- L'ouverture de postes d'ADP et d'ADR pour des équipes RASED complètes sur chaque secteur
- Rendre attractif le métier d'enseignant spécialisé en RASED en créant de bonnes conditions d'exercice : circonscrire les secteurs d'intervention, donner le temps aux enseignants spécialisés de créer un vrai lien avec les différents partenaires.
- Inciter les départs en formation visant à pourvoir les postes d'enseignants spécialisés non pourvus : proposer des réunions d'information par secteur géographique, inviter tous les enseignants aux réunions d'information par le biais des boîtes mail personnelles, dispenser une véritable information individuelle auprès des enseignants potentiellement intéressés, organiser le recrutement des candidats bien en amont de la date limite d'inscription au CAPPEI...
- La création de postes de psychologues
- La publication d'une circulaire précisant les modalités de formation des enseignants spécialisés souhaitant changer d'option.
- Une réponse individuelle aux situations des deux collègues victimes du non-respect des engagements concernant le suivi du module de professionnalisation de 52 heures.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, en notre engagement professionnel et en notre profond attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Les psychologues et enseignants spécialisés
du collectif RASED de la Somme

Des références :

L'enquête n°3 de l'EN sur la scolarisation des élèves en situation de handicap montre que dans la Somme, le taux d'enfants avec un PPS est un des plus élevés de France (19/1000 enfants). Des études en psychologie sociale connues et reconnues maintenant expliquent que la pauvreté entraîne des difficultés scolaires graves ; elles montrent aussi que lorsque la pauvreté s'installe sur deux, trois générations, cette difficulté devient épigénétique. Divers travaux (Johnson SB, 2016 ; Hackman D, Farah M 2005 et 2008, 2010 ; Hanson JL 2013 ; K. Noble, 2015) ont montré que les enfants issus d'une catégorie sociale défavorisée étaient significativement moins performants dans les domaines des fonctions exécutives (capacités nécessaires à une personne pour s'adapter à des situations nouvelles) que ceux d'une catégorie moyenne. L'Éducation Nationale ne peut pas résoudre les problèmes de pauvreté mais elle peut grâce au travail des membres des RASED et des psychologues apporter une partie des réponses.

Préconisation n°34 du Rapport Grande Pauvreté et Réussite Scolaire de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale :

« Après un travail effectué dans chaque académie pour s'assurer que les postes sont bien implantés là où sont les besoins, poursuivre le mouvement de création de postes de RASED, en priorité en éducation prioritaire et dans les territoires ruraux isolés. Prévoir les départs en formation nécessaires des personnels candidats aux fonctions d'enseignants spécialisés (81) ».

Extraits du rapport d'activité 2018 de la MDPH 80 :

p 7 : Notre région est l'une des dernières régions selon les indicateurs de précarité et de santé. Cette réalité a des conséquences sur l'accès aux soins, beaucoup de personnes subissent l'isolement du fait des caractéristiques du territoire rural.

*On note également une fragilité économique sur l'est et l'ouest du département, le centre étant davantage privilégié ne serait ce que par sa proximité aux différents offres de service. Le salaire moyen est inférieur à celui retenu sur le plan national, le taux de chômage lui est supérieur. Le problème de la mobilité est un véritable frein à l'accès aux différents pans de l'insertion. L'offre médico-sociale (établissements et services médico-sociaux) est déployée sur l'ensemble du territoire, les autorités de régulation (ARS et Département) sont attentifs à l'équité de traitement mais le secteur ouest est sous équipé en ESMS. La politique inclusive déclinée sur le plan national permettra sans doute de développer des offres de services dans les années futures notamment pour les enfants. En 2018, la MDPH comptait 58363 dossiers dont une décision était en cours (53410 adultes et 4953 enfants).**

P 10 : pour rappel, les demandes en 13 ans de fonctionnement de la MDPH ont été multipliées par 2,5 en moyenne et il est à regretter que les moyens de l'état n'aient pas accompagné cette montée en charge continue.